

Livre Blanc UNPG

Carrières & Granulats à l'horizon 2030

Arnaud Colson, président de l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG), a présenté mardi 24 janvier 2017, un Livre Blanc intitulé « Carrières et Granulats à l'horizon 2030 ». Au terme des 5 années de mise en œuvre de son précédent Livre Blanc (2011), la profession a souhaité - avec ce nouveau document - dresser un bilan de ses actions et évaluer les nouveaux enjeux de l'industrie des granulats.

En 2016, près de 319 millions de tonnes de matériaux ont été extraits ou recyclés, pour subvenir aux besoins de la construction en France. Les sables et graviers, extraits dans les carrières ou issus du recyclage, sont directement utilisés dans la filière du bâtiment et des travaux publics, notamment pour la construction de logements, hôpitaux, écoles, routes ou encore voies ferrées. Ce sont des matériaux d'intérêt général.

Dans cette perspective, la profession engagée dans une démarche responsable et prospective depuis de longues années a souhaité faire un bilan de ses actions depuis son précédent Livre Blanc, en 2011, pour mesurer le chemin parcouru.

Et en 5 ans, celui-ci est considérable !

5 ANS DE PROGRES CONTINU EN FAVEUR D'UN APPROVISIONNEMENT DURABLE DES TERRITOIRES EN GRANULATS

Alors que le 1er Livre Blanc soulignait en 2011 que les politiques publiques - incohérentes entre elles - ne permettaient pas un approvisionnement durable des territoires en granulats, la situation s'est aujourd'hui largement améliorée pour les producteurs de granulats.

➤ **Un approvisionnement des territoires désormais inscrit dans les politiques publiques**

Sous l'impulsion des 22 propositions formulées par la profession dans son précédent Livre Blanc, l'Etat a élaboré en 2012 une stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins. Cette stratégie, par la suite complétée par une modification des schémas des carrières, a donné lieu à une réforme, dont le décret

d'application paru le 17 décembre 2015, fixe l'élaboration des schémas régionaux des carrières (SRC) au 1er janvier 2020. A partir de cette date, les besoins en matériaux seront évalués plus largement, à un niveau régional. Le schéma recensera ainsi les carrières existantes et instaurera un niveau de priorité des gisements potentiellement exploitables entre ceux d'« *intérêt national* » ou « *régional* ».

Cette réforme majeure pour la profession doit permettre de sécuriser l'approvisionnement et l'accès effectif aux gisements, en intégrant ces derniers aux SCoT et aux PLU.

➤ **Un engagement formalisé à la gestion durable de la ressource : la signature d'un engagement volontaire pour la croissance verte**

Gestion rationnelle des ressources, gestion de l'eau en circuit fermé, réaménagements des sites pour la collectivité, réduction de l'empreinte sur l'environnement, recyclage et valorisation des déchets inertes du BTP... les producteurs de granulats contribuent de longue date, à la réalisation du modèle de l'économie circulaire.

Avec la signature, le 27 avril 2016, de l'« Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation et au recyclage des déchets inertes du BTP », l'UNPG, aux côtés de l'UNICEM et du SNBPE, s'est engagée à aller plus loin encore en :

- valorisant sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics d'ici 2020,
- augmentant de 50% la quantité de granulats et matériaux recyclés à l'horizon 2020 par rapport à 2014 (soit une augmentation de 10 millions de tonnes),
- développant la valorisation de la fraction non recyclable des déchets inertes en réaménagement de carrières.

➤ **Une contribution à la biodiversité et à sa connaissance scientifique reconnue par les pouvoirs publics, les associations environnementales et la communauté scientifique**

Si le lien entre les activités de carrières et la biodiversité est aujourd'hui reconnu (l'UNPG, a adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) dès 2011), sa connaissance ne cesse d'être approfondie par une profession qui multiplie les liens avec les associations environnementales et la communauté scientifique afin d'étudier les nouveaux milieux - propices à l'installation de la biodiversité - créés par l'activité d'extraction.

Les nombreuses collaborations entre la profession, les associations environnementales et la communauté scientifique ont permis de réaliser des programmes d'études et, ainsi, d'améliorer la connaissance des écosystèmes et de leur fonctionnement, de définir de bonnes pratiques de gestion et d'aménagement des carrières.

L'UNPG contribue ainsi à la connaissance scientifique en publiant de nombreux guides, accessibles à tous depuis novembre 2015 depuis un catalogue interactif mis en ligne par la profession. Ce guide compile plus d'une centaine d'études, classées par ordre chronologique et regroupées en 4 grandes thématiques : réaménagement, biodiversité et paysage, impacts industriels et eau. Un nouveau guide sectoriel, co-rédigé avec le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, intitulé *Eviter, Réduire, Compenser* est en préparation pour une sortie prévue mi-2017.

Consciente de l'intérêt et de l'efficacité d'une stratégie s'inscrivant sur le long terme, et pour répondre aux nouveaux enjeux de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l'UNPG a souhaité reconduire son engagement à la SNB pour la période 2016-2019. Un conseil scientifique a été constitué afin d'accompagner la profession dans ce projet. Réunissant des scientifiques issus de plusieurs disciplines des sciences naturelles, il aura pour rôle d'éclairer la profession sur les nouveaux enjeux liés à la biodiversité et d'identifier les pistes d'actions pour y répondre.

DE NOUVEAUX DEFIS A RELEVER DANS LES ANNEES A VENIR

Si les producteurs de granulats ont réussi en 5 ans à inscrire durablement leur activité dans un modèle vertueux d'économie circulaire, tout en incitant avec succès les pouvoirs publics à prendre en compte les besoins en granulats dans les plans et programmes publics, ils n'en restent pas moins confrontés à 2 défis majeurs qu'ils devront relever à brève échéance :

➤ Une économie sobre en granulats

Le 1^{er} défi identifié par la profession dans les années à venir est bien de s'adapter à une économie qui se dessine - au moins à moyen terme - plus sobre en granulats que par le passé. En effet, après 8 années d'une crise violente, la production de granulats en 2016 (avec 319 millions de tonnes) reste inférieure de 27% à son niveau de production de 2007. Si le pire semble passé et que les premiers signes de reprise sont perceptibles, la profession estime cependant que la production ne retrouverait à l'horizon 2020 que son niveau du milieu des années 90, à 355 millions de tonnes, soit un volume bien en deçà de son niveau moyen long terme (375 millions de tonnes sur la période 1978-2015). L'industrie, mature, de l'extraction de granulats, doit, dans ce contexte, faire preuve de plus en plus d'agilité et d'innovation pour répondre aux besoins du marché.

➤ Plus de transparence et de participation du public pour améliorer l'acceptabilité de l'activité

Le 2^e défi - majeur - à relever pour la profession reste celui de l'acceptabilité de l'activité, à l'heure où l'ordonnance du 3 août 2016 réforme les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Si l'UNPG dispose d'une longue expérience en matière de concertation, initiée dès le début des années 1990, la profession initie la réflexion pour passer de la concertation à la participation du public et prévoit d'ores et déjà de renforcer encore la transparence. Notamment grâce à la mise en ligne au second semestre 2017 d'un site web dédié à l'extraction marine. Quant au chantier de la participation du public, il sera étudié par les professionnels en ce début d'année 2017.

En conclusion, Arnaud Colson, président de l'UNPG souligne :

« Ce bilan 2016 et les orientations qui en découlent traduisent le savoir-faire et l'ambition de toute une profession. Les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés nous mettent devant nos responsabilités : prévoir et entreprendre avec audace, avec le soutien de nos partenaires et de nos donneurs d'ordre, qu'il s'agisse de la commande publique ou privée ».

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle qui représente les producteurs de granulats (1800 entreprises, 2500 carrières et 15000 emplois directs). Les priorités d'actions de l'UNPG sont, à travers une approche pragmatique de l'économie circulaire, de garantir l'accès à la ressource minérale grâce à une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la santé sécurité et de la qualité des matériaux. La majorité des membres de l'UNPG adhère à la charte environnement des industries de carrières. L'UNPG est adhérente à la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction). Pour en savoir plus : www.unpg.fr